

## Aide juridictionnelle et Assistance juridique...

Le droit d'agir en justice est un droit fondamental du droit français. Afin de permettre à tous l'accès au droit, l'aide juridictionnelle a été instaurée en 1991. Dans le cadre de cette aide, c'est l'Etat qui paie les frais de justice des justiciables les plus démunis. Aujourd'hui, la forte croissance du nombre de bénéficiaires de l'Aide juridictionnelle (le nombre d'admission a été multiplié par 3 entre 1991 et 2008) et son coût budgétaire croissant (sur la

période 1998-2008, les dépenses liées à cette aide ont augmenté de 36% en euros constants) ont conduit le législateur à envisager une autre solution. C'est ainsi, que l'assurance de protection juridique a vu le jour. Son principe consiste, pour un individu anticipant un conflit avec un tiers, à souscrire un contrat d'assurance afin d'être pro-

tégé contre le risque judiciaire ; les frais étant dans ce cas pris en charge par l'assureur. En d'autres termes, il s'agit de passer d'un financement public à un financement privé de l'accès au droit. Cette nouveauté dans le paysage judiciaire français amène à se ....

LA SUITE 

# LA GAZETTE DE L'

ISSN 2110-5510



Institut des Risques Industriels Assurantiels et Financiers

ENTRETIEN  
avec



Jacques TEZANOU,  
Ingénieur d'études  
du département  
GDR

Directeur de publication Patrick Rousseaux  
contact mail iriaf-com@univ-poitiers.fr  
site de l'IRIAF http://iriaf.univ-poitiers.fr

N°16  
6 juin 2011  
(semaine 23)

## Nos marronniers !

La petite balle jaune s'en est allée des courts parisiens, elle annonce à l'institut le temps des sélections et

des recrutements pour les futures promotions. Les candidats ont déjà soumis en ligne leur intention de nous rejoindre et, comme chaque année, les jurys vont éplucher des dossiers de candidature confiés par des étudiants qui, pour certains, ne nous connaissent pas. Sélection, entretien et décisions finales vont rythmer ce mois de juin. Ces recrutements sont pour nous l'occasion de passer un contrat : celui de permettre à une personne jeune ou moins jeune de quitter l'institut en professionnel de la gestion du risque que ce soit au niveau licence ou au niveau master. En retour nous attendons deux choses : une attention soutenue pendant une, deux ou trois années et la prise en compte d'un message : « je suis diplômé de l'IRIAF et je vous recommande ses formations ». Un message qui s'adresse aux employeurs et à de futurs étudiants. Ce message sera verbal ou bien transparaîtra par le professionnalisme des diplômés. Chaque année l'arbre reflurit, chaque année sa réputation grandit...



Alain Mousseau

## A.VENIR

### Semaine 23

Sélection sur dossiers des Candidatures.

### Semaine 24

Conseil de département SAS.

Entretiens de sélection Département GDR.

La Gazette : Depuis quand occupes-tu ce poste ?  
**Jacques Tezanou** : J'ai remplacé mon prédécesseur, Marie-Ange DIAS-CORNE en décembre 2003. Comme pour ...

LA SUITE 

## A LIRE ...

Secheresse 2011 : Limitation des usages de l'eau ([secheresse2011.fr](http://secheresse2011.fr)) 

Demain, mieux se déplacer sur toute la CAN ([agglo-niort.fr](http://agglo-niort.fr)) 

Les qualités personnelles sont déterminantes pour les métiers de l'assurance (FFSA) 

L'IRSN alerte sur le risque radioactif de Fukushima ([Blog.liberation.fr](http://Blog.liberation.fr)) 

L'ONU s'alarme du dispositif de l'Hadopi ([Clubic.com](http://Clubic.com)) 